

CHOUSSY

2019



18 et 19 décembre 2019

Opération Pigeons - Pose de grillage pour les empêcher de rentrer dans le clocher de l'église



Bulletin d'Informations Municipales



Reconstruction de la station d'épuration
« La Cléraudière »



Sommaire

Le mot du Maire	Page 3
La vie de la commune: Etat civil 2019	Page 4
La vie de la commune: Finances 2018-2019	Page 5
La vie de la commune: Tarifs municipaux 2020	Page 6
La vie de la commune: Nos rendez-vous annuels	Pages 7-10
La vie de la commune: Travaux réalisés en 2019	Page 11
La vie de la commune: Eau et Assainissement	Page 12
La vie de nos enfants	Pages 13-17
Autour de nous	Pages 18-23
La vie des associations	Pages 24-26
Agriculture - Viticulture 2019	Pages 27-28
Informations Pratiques: SMIEEOM	Pages 29-30
Informations Pratiques: Santé	Pages 31-32
Informations Pratiques: Habitat	Page 33
Informations Pratiques: Administration	Page 34-38



Le mot du Maire



Chers chousséens, chers amis, l'année 2019 se termine comme la précédente, avec de nombreuses manifestations, pour protester cette fois contre la réforme des retraites. Ceci entraîne des perturbations dans les transports, avec des effets dramatiques encore une fois sur l'économie française, au moment des fêtes de fin d'année. J'espère que chacun d'entre vous aura pu, malgré tout, retrouver ses proches assez facilement. Heureusement, Choussy est épargné par les embouteillages !!

Les travaux de réhabilitation de notre station d'épuration, commencés en septembre, avec deux mois de retard à cause de soucis administratifs, ne sont malheureusement pas terminés, cette fois-ci dû aux fortes précipitations de ces derniers mois. L'ouvrage de traitement des eaux usées est opérationnel, les finitions aux abords seront faites au printemps, quand la terre sera ressuyée. Vous serez conviés prochainement à visiter l'installation, quand elle sera définitivement achevée. Coté financement, les subventions espérées sont au rendez-vous, à hauteur de 75%.

La réfection de la VC5, la Route du Bois au Loup, a été achevée côté bourg, avec un rabotage, un élargissement partiel de la chaussée, et un tapis d'enrobés, des travaux financés grâce à une aide de 30 000€ du SMIEEOM, dont l'activité ne cesse de croître. Un nouveau bâtiment de transfert des ordures ménagères sera construit en 2020 sur le site de Choussy, dans le but d'améliorer les conditions de travail des employés, gagner du temps, et préserver l'environnement car les fosses de réception actuelles sont en très mauvais état et poreuses. Le projet est entièrement porté par le syndicat.

Les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux électriques, Chemin de la Fertièrre, n'ont pu être réalisés en 2019 faute de subventions, ils sont inscrits au programme 2020, avec un soutien prévu du SIDELC et du Conseil Départemental.

Nous avons acheté un petit camion de chantier tribenne en commun avec Oisly, en remplacement de l'expert qui devait repasser le contrôle technique avec de coûteuses réparations. Ce nouveau véhicule permettra de réaliser de nombreux travaux d'entretien des routes grâce à sa benne amovible. Le coût est de 18 000€ TTC.

Depuis la réfection de l'église, une colonie de pigeons s'est installée dans le clocher, causant des dégradations, avec des fientes, des cadavres et des plumes qui couvrent le sol du clocher. Les immondices ont été ramassés par une entreprise, le charpentier a posé un grillage à toutes les ouvertures du bâtiment pour boucher l'accès aux pigeons et ainsi le protéger.

En 2020, il y aura de nombreuses réparations de chaussée, à cause d'une forte sécheresse, beaucoup de fissures se sont créées un peu partout sur nos routes. Je vous rappelle à la vigilance pour l'utilisation des axes communaux en terre pendant la période hivernale et les épisodes pluvieux. Des dégradations sont constatées chaque année, il faut être conscient que les travaux de réparations et d'entretien des chemins coûtent très chers à la collectivité. Quand ils ne sont pas praticables en voiture, essayez de les emprunter à pied !! ça vous permettra entre autres de découvrir nos sentiers balisés, qui traversent le massif forestier et notre vignoble. Nous avons un village magnifique, avec nos vignes, nos forêts, la cabane de vigne, le gué du moulin de Cornet, de jolies fermes restaurées, visitons le et faisons le visiter.....

Notre école a été sauvée, pour cette fois. L'équilibre est encore fragile, car les effectifs restent faibles, en tout cas dans les calculs de l'administration. Il faut favoriser l'installation de jeunes couples dans notre village, avec beaucoup d'enfants !!

Le mandat touche à sa fin, une nouvelle équipe sera élue en mars, il est temps pour moi de vous remercier pour votre confiance pendant ces 6 années. Je remercie tous mes conseillers municipaux, qui m'ont aidé dans mes décisions et dans les projets communaux, ainsi que les agents qui participent à la vie du village.

Belle et heureuse année 2020.

Thierry Gosseume

La vie de la commune: Etat civil 2019

NAISSANCES

- | | |
|---------------------|---|
| Le 8 mai 2019 | - LEHOUX Cleya, Christine, Nathalie |
| Le 9 juin 2019 | - GUY Athénaïs, Morrighan |
| Le 19 juin 2019 | - MECQUESSE Genessy, Nadia, Martine |
| Le 27 octobre 2019 | - HANNACHI Jad |
| Le 30 décembre 2019 | - COSNARD Sidjey, Sabrina, Monique, Sandra |



PARRAINAGE CIVIL

- | | |
|--------------------|---|
| Le 5 octobre 2019 | - JALLON Charly |
| Le 27 octobre 2019 | - GOSSEAUME Gabin, Daniel, Thierry |



MARIAGES

- | | |
|----------------------|---|
| Le 13 septembre 2019 | - BONNEAU Alexandre et GAUTIER Nathalie |
| Le 28 septembre 2019 | - RIOLAND Denis et BOURDON Christine |



MENTION et TRANSCRIPTION DE DECES

- | | |
|----------------------|---------------------------------------|
| Le 23 mars 2019 | - TARIN Gérard |
| Le 21 avril 2019 | - DHIER née LESSAULT Madeleine |
| Le 9 août 2019 | - MICHEL-CHAGNOT Yann |
| Le 22 août 2019 | - FONGARNAN Patrick |
| Le 15 septembre 2019 | - HABERT née ALMYR Bernadette |
| Le 22 novembre 2019 | - CRÈCHE Christian |



La vie de la commune: Finances 2018-2019

Résultats 2018 du budget communal: Délibération 16-2019 du 8 mars 2019

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2018	- 239 497.87	- 138 913.47
Recettes 2018	+ 274 559.54	+ 117 265.52
Résultat Exercice 2018	+ 35 061.67	- 21 647.95
Affectation résultats 2017	+ 160 603.03	- 36 347.56
Affecté au R 1068 Investissement	- 7 589.54	
Résultat cumulé	+ 188 075.16	- 57 995.51
Résultat de clôture 2018	+ 130 079.65	

Résultats 2018 du budget assainissement: Délibération 13-2019 du 8 mars 2019

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2018	-31 362.41	- 29 891.40
Recettes 2018	+36871.77	+ 29 468.81
Résultat Exercice 2018	+ 5 509.36	- 422.59
Report résultats 2017	- 31 871.65	- 31 287.89
Résultat cumulé	- 26 362.29	- 31 710.48
Résultat de clôture 2018	- 58 072.77	

Taux d'imposition 2019: Délibération 28-2019 du 12 avril 2019

TAXES	TAUX VOTES 2018	TAUX VOTES 2019
Taxe d'habitation	13.40 %	13.40 %
Taxe foncière (Bâti)	19.40 %	19.40 %
Taxe foncière (non bâti)	47.40 %	47.40 %

Subventions accordées en 2019: Délibération 27-2019 du 12 avril 2019

Désignation	Montant voté	Désignation	Montant voté
AFR Choussy-Coudes	150.00	CFA Blois	80.00
Amicale des Vignerons	50.00	Collège St Aignan	109.04
ASO Football (sous réserve de ré-	50.00	Gpt des Chasseurs	100.00
Association des Motards Chous- séens (sous réserve de récep- tion d'une demande)	100.00	SCRUBLAND SOLOGNE	100.00
		Souvenir Français	50.00

La vie de la commune: Tarifs municipaux 2020

Délibération 58-2019 du 8 novembre 2019

Salle Communale	
Caution	600 €
Habitant de la commune	130 €
Hors commune	250€
Forfait Ménage	100€
Réunion	45 €
Vin d'honneur	65€
Désistement (Moins de 72h avant la date de location)	50% du montant de la location
<i>La deuxième journée de location est facturée à moitié prix du tarif de location de salle.</i>	
Vaisselle	
Vaisselle complète	1.55 € / Personne
Vaisselle cassée	2.50 € / Article
5 Tables avec tréteaux et bancs	10 € (au-delà de 5 = 15 €)
Photocopies	
Noir	0.15 €
Couleur	0.18 €
Cimetière	
Concession perpétuelle	180€ + droit d'enregistrement (25.00€)
Concession de 15 ans	65 €
Concession de 30 ans	100€
Concession de 50 ans	130 €
Columbarium	
Concession de 15 ans	130€
Concession de 30 ans	156€
Concession de 50 ans	185 €

La vie de la commune: Nos rendez-vous annuels

Vendredi 11 janvier 2019: Vœux du Maire

En ce début d'année 2019, M. le Maire présente ses vœux à la population en présence de
Mme **Dominique CHAUMEIL**, conseillère départementale,
de M. **Jean-François MARINIER**, vice-président de la communauté de communes Val de Cher-Controis,
de Don **Didier-Marie de LOVIN-FOSSE**, curé de la paroisse de Cellettes.



Remise des cadeaux de naissance à **Samuel** et **Maëlle** ainsi qu'un bon d'achat à **Emma BARATEAU**, médaillée d'argent de Horse Ball au championnat de France catégorie Cadet 2.

Bilan 2018:

- Sécurisation des piétons sur la RD 21: **64 399.26€ TTC**
- Achat d'un véhicule électrique en commun avec Oisly: **21 817.20€ TTC** (part Choussy: 10 908.60€)
- Rénovation de l'éclairage public: **26 568.00€ TTC**



Jeudi 21 février 2019 à 18h00 à la salle des Fêtes

Les gendarmes **BESNARD** et **DAUMALLE** du Groupe de Prévention et de Contact nous rencontraient pour dialoguer, nous mettre en garde contre tous types de délinquances (cambriolages, vols, arnaques , escroqueries, démarchages à domicile et téléphoniques) et nous donner des conseils et des solutions pour éviter de se faire avoir, pour dissuader les personnes mal intentionnées.



8 mai 2019: Cérémonie et inauguration de la « Rue des Anciens Combattants »

C'est en présence de M. Jean-Marie JANSSENS, sénateur de Loir-et-Cher, que fut célébré le 74ème anniversaire de l'armistice de la 2nd Guerre Mondiale. Après le dépôt de la Gerbe de la Commune et celle du Président du Conseil Départemental, M. le Maire a procédé à l'annonce de habitants de Choussy, Morts pour la France. Une minute de silence fut respectée après la lecture du message de Mme DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'Etat, auprès de la Ministre des Armées.



Puis le cortège des porte-drapeaux se dirige vers la « rue Creuse», rebaptisée ce jour « Rue des Anciens Combattants ».



Suite à un souhait de M. Claude RICHAUDEAU, président de la section UNC Couddes-Choussy (à droite de la photo), le conseil municipal de Choussy décide en date du 23 novembre 2018 de rebaptiser la rue Creuse, « Rue des Anciens Combattants ».

Quoi de plus naturel d'en célébrer l'inauguration en ce jour de commémoration.

Pour retrouver un peu de chaleur (temps frais mais on a échappé à la pluie), tout le monde se retrouve à la salle des fêtes pour le vin d'honneur.

Dimanche 26 mai 2019: Elections Européennes



Inscrits: **128**

Abstentions: **4**

Votants: **150**

Blancs: **4**

Nuls: **3**

Exprimés: **143**

Nuance	Liste conduite par	Voix
LFI	Manon AUBRY	5
LDVD	Robert DE PREVOISIN	0
LEXD	Renaud CAMUS	0
LDIV	Florie MARIE	0
LREM	Nathalie LOISEAU	21
LDIV	Hamada TRAORE	0
LEXD	Florian PHILIPPOT	3
LDIV	Audric ALEXANDRE	0
LECO	Dominique BOURG	3
LEXD	Vincent VAUCLIN	1
LUDI	Jean-Christophe LAGARDE	1
LUG	Raphaël GLUCKSMANN	7
LDIV	Yves GERNIGON	0
LDIV	Gilles HELGEN	0
LDLF	Nicolas DUPONT-AIGNAN	9
LDIV	Sophie CAILLAUD	0
LECO	Thérèse DELFEL	0

Nuance	Liste conduite par	Voix
LEXG	Nathalie ARTHAUD	0
LCOM	Ian BROSSAT	9
LDIV	François ASSELINEAU	1
LDVG	Benoît HAMON	3
LDIV	Nathalie TOMASINI	0
LRN	Jordan BARDELLA	46
LDIV	Cathy CORBET	0
LEXG	Antonio SANCHEZ	0
LDIV	Pierre DIEUMEGARD	0
LDIV	Christophe CHALENÇON	0
LDIV	Francis LALANNE	1
LLR	François-Xavier BELLAMY	14
LVEC	Yannick JADOT	16
LDIV	Hélène THOUY	3
LDIV	Olivier BIDOU	0
LDIV	Christian PERSON	0
LDIV	Nagib AZERGUI	0

Samedi 13 juillet 2019: Fête Nationale



Cette année encore, la météo fut clémente pour une soirée au grand air.

Le traditionnel apéritif offert par la municipalité fut l'occasion de faire connaissance avec certains nouveaux habitants.

Nous étions quelques 85 à avoir apprécié le beau buffet préparé par M. Mickaël RAFFAULT, La Carte de Midi, de Monthou-sur-Cher ainsi qu'un délicieux et copieux Poulet basquaise. Surprise agréable: 2 desserts: une très bonne tarte au citron et une rafraichissante timbale de fruits frais.



Lundi 11 novembre 2019: Cérémonie

Cette année, c'est M. Denis RIOLAND, 1er adjoint, qui a officié, en ce jour de commémoration de la Victoire et de la Paix.

Après le dépôt de la gerbe au Monument aux Morts, le message de Mme la secrétaire d'état auprès de la Ministre des armées est lu. Un hommage est rendu aux 5 soldats morts pour la France en opérations extérieures au cours de l'année 2019.

Pour se réchauffer, tout le monde s'est retrouvé à la salle communale pour le vin d'honneur.



Dimanche 1er décembre 2019: Repas des Aînés

Cette année encore, le conseil municipal de Choussy invitaient ses « Aînés » à partager un bon repas, en toute convivialité., au restaurant « L'Horizon » à Monthou-sur-Cher.

Les microbes ayant eu raison de certains, ils n'étaient que 12 autour de M.le Maire, M. Denis RIOLAND, 1er adjoint et Mme BOREL, 2ème adjointe en charge des affaires sociales.

Pour vous mettre l'eau à la bouche, voici le menu concocté par le chef:

- Apéritif ou cocktail de fruit
- Cassolette de rillons aux champignons
- Cuisse de canard et sa purée de carottes
- salade et fromage
- Pomme cuite Chantilly et amandes effilées
- Café

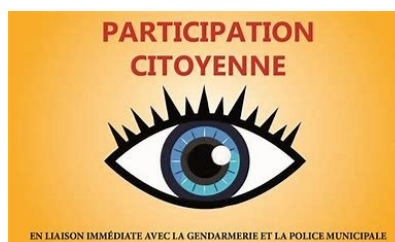
Le tout arrosé de vins blanc et rouge et d'un pétillant pour finir en beauté.



Comme le veut la tradition, une corbeille de fleurs fut remise aux doyens de la journée., Mme VIEVILLE et M. RICHARD.

L'année 2019 s'achève dans cette chaude ambiance.

RDV l'an prochain plus nombreux.



A la suite de la série de cambriolage perpétrés sur le territoire communal au cours des mois de septembre et octobre 2019, M. le Maire a été contacté par des administrés qui souhaiteraient mettre en place une « Participation citoyenne ».

Le conseil municipal propose la signature d'une convention tripartite (commune-gendarmerie-Préfecture). Des contacts sont en cours en vue d'une réunion publique d'information.

Mais, si d'ores et déjà, vous souhaitez vous investir pour la sécurité de tous, vous pouvez vous faire connaître au secrétariat de la mairie (02.54.71.58.42) qui fera suivre les informations aux personnes concernées.

La vie de la commune: Travaux et acquisition de 2019



Pour répondre à la demande des enseignantes, des **jeux styles « marelle »** ont été peints par M. le Maire et notre agent Philippe MAZEAU dans la cour d'école et sous le préau.



Achat d'un camion tri benne IVECO Daily en commun avec la commune de Oisly pour un coût total de **18 000.00€**.

Il remplace le Peugeot Expert qui, lui, a été vendu pour la somme de **900.00€**



Réfection de la route du Bois au Loup et du carrefour avec la RD 21.

Coût 41 560.00€HT, soit **49 872.00€ TTC**

Subventions reçues:

SMIEEOM: **30 000.00€**

Conseil départemental au titre des « Amendes de Police »: **8 000.00€**



Le gros chantier en cours est la reconstruction de la station d'épuration qui sera de type planté de roseaux. Le montant du coût des travaux et celui des subventions vous seront communiqués dans notre prochaine édition.

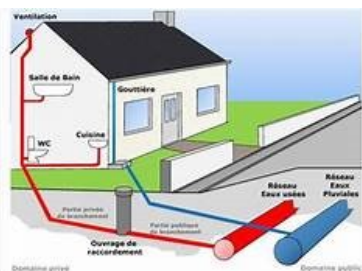
La vie de la commune: Eau et Assainissement

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable SASSAY-COUDDES- OISLY-CHOUSSY

Par délibération **51-2019** du 8 novembre 2019, le conseil municipal a adopté le RPQS 2018(*Rapport sur le Prix et la Qualité des Services*) du SIAEP dont le siège se trouve à Sassay.

On note:

- Hausse de **10.1 %** du volume du prélèvement (96 005 m3 en 2017/ 105 679 m3 en 2018)
- Hausse de **1.1 %** du volume vendu (108 737 m3 en 2017/ 109 975m3 en 2018)
- Le linéaire du réseau de canalisation (92 km)
- Baisse de **-0.1 %** du nombre d'abonnés : **1082** en 2017/ **1081** en 2018
- Prix du m3 : **1.67€** en 2019/ **1.66€** en 2019



L'Assainissement Collectif géré par la commune de Choussy

Par délibération **52-2019** du 8 novembre 2019, le conseil municipal a adopté le RPQS 2018 (*Rapport sur le Prix et la Qualité des Services*) du Service d'Assainissement Collectif géré par la commune de CHOUSSY.

Il est à noter :

- Hausse de **+0.1%** du nombre d'abonnés (73 en 2017/74 en 2018)
- Baisse de **-0.4%** du volume d'eau vendu (6 218 en 2017/5 977 en 2018)
- Augmentation de la part annuelle d'abonnement (**140.00€** en 2018/ **147.00€** en 2019)
- Augmentation du prix TTC au m3 : 3.40€ en 2018/ **3.55€** en 2019)

PLUVIOMETRIE 2015-2019 Relevés de M. Denis RIOLAND

Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
2015	64	31	40	27	59	13	27	77	94	57	50	25	564
2016	79	80	107	47	165	73	4	15	19	20	85	19	713
2017	27	52	67	28	98	64	54	32	65	26	36	95	644
2018	94	47	47	22	66	47	58	8	10	35	67	68	569
2019	22	30	27	33	34	66	0	25	27	NC	NC	NC	NC

Les relevés sont interrompus à cause de la reconstruction de la station d'épuration « La Cléaudière »

Pôle petite enfance Montrichard

Montrichard Val de Cher : ouverture du multi-accueil et du RAM communautaires

La Communauté de communes Val de Cher Controis a réhabilité les locaux du siège de l'ancienne Communauté de communes du Cher à la Loire pour y aménager un pôle dédié à la petite enfance, 38 rue des Bois à Montrichard Val de Cher.

Sept mois de travaux ont été nécessaires pour aménager au sein d'un même bâtiment non seulement un RAM (Relais Assistants Maternels) mais aussi un multi-accueil. Cette réhabilitation a nécessité un investissement de 687 000 € subventionnés à hauteur de 38 % par la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher.

Relais assistants maternels

Depuis le 1^{er} septembre, le RAM (Relais Assistants Maternels) itinérant du secteur de Montrichard Val de Cher a intégré ces nouveaux locaux. Itinérant depuis sa création en 2015, le RAM dispose dorénavant d'une salle dédiée aux matinées d'éveil pour les enfants accompagnés par un assistant maternel.

Afin d'investir ce lieu mais aussi de conserver le service de proximité en allant à la rencontre des assistants maternels au sein des communes, les actions proposées par le Relais deviennent semi-itinérantes.

Le RAM proposera deux fois par mois une « récré parents enfants », un lieu de rencontre et de loisirs pour les tout-petits (0-4 ans, non scolarisés) avec leurs parents. La première « récré parents enfants » aura lieu le lundi 23 septembre de 15 h 00 à 16 h 30.

Le RAM reste un lieu privilégié d'informations, de rencontres et d'échanges pour les parents, les assistants maternels et les professionnels de la petite enfance.

Multi accueil

Devenu structure communautaire en 2017, le multi-accueil de Montrichard Val de Cher a emménagé dans ces nouveaux locaux, au sein du même bâtiment que le Relais Assistants Maternels, depuis le 26 août dernier. Ce nouvel espace offre de meilleures conditions d'accueil des jeunes enfants et permet de garantir de bonnes conditions de travail à l'équipe de professionnelles de la petite enfance. La gestion de la structure a été déléguée à la Mutualité Française Centre Val de Loire en conservant la même équipe pour accueillir les enfants.

Pour mieux répondre aux besoins des parents, les horaires ont été étendus avec une ouverture du lundi au vendredi de 08 h 00 à 18 h 00 sur 18 places.

Pour simplifier l'organisation des parents, les repas et les couches sont fournis par le multi-accueil. Le tarif est calculé en fonction des ressources des familles et du nombre d'enfants.

Informations

RAM : 02 54 71 81 25 Multi-accueil : 02 54 93 70 13



Halloween 2019 à Choussy

Il aura plu toute la journée, et pourtant, de « gentils petits monstres » auront su chasser les gros nuages menaçants pour la soirée.

Le **Jeudi 31 Octobre 2019**, aux alentours de 19h, de nombreuses maisons de la commune ont pu voir débarquer un petit groupe d'enfants à l'occasion d'Halloween...et la collecte de sucreries fût très bonne si on en croit les seaux bien remplis !

Sous l'impulsion d'une maman, puis de 2, 3, 4 etc..., la petite sortie s'organise... Des affichettes sont distribuées en boîte à lettre (sur un circuit bien défini) pour prévenir du passage des enfants.

Nous nous étions donnés rendez-vous, sur la place de l'église, à la nuit tombée. Une douzaine d'enfants ont répondu présents et de nombreux parents sont venus les accompagner (un merci tout particulier à notre « gilet jaune » de la soirée qui nous a rendu bien visible !!!)

Les enfants étaient ravis et les parents aussi ! à refaire l'année prochaine, sans aucun doute !



Vendredi 13 décembre 2019

Les 2 classes de l'école de Choussy avait décidé de préparer leur repas. Après avoir défini leur menu, concombre, pot au feu et mousse au chocolat, les élèves de Marie font les achats.



Préparation des concombres à la crème dans la joie et la bonne humeur encadrée par Christine BOURDON, notre cantinière.



Ateliers épluchures, encadrés par des mamans, pour un délicieux pot-au-feu.



Pour une bonne mousse au chocolat, il faut d'abord casser des œufs.



Invité par les enfants, M. le Maire a pu déguster ce délicieux repas.
Merci aux enfants, à recommencer l'année prochaine.



Jeudi 19 décembre 2019

Menu de Noël à la cantine scolaire

Apéritif: Cocktail ananas, orange et grenadine

Entrée: Terrine aux 3 poissons et mayonnaise

Plat: Rôti de lapin farci aux pruneaux

Fromage

Dessert: Sapin de Noël au chocolat et clémentine

Chaque enfant a ensuite reçu un Kinder surprise.



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Choussy-Oisly-Coudes

Siège : Mairie de Choussy

5 route de Touraine 41700 CHOUSSY

Le secrétariat du SIVOS assure une permanence à la Mairie de Choussy :

Les lundis, mardis, jeudis de 9h30 à 12h00 et de 13h45 à 15h30

Et Les vendredis de 9h30 à 12h00

Tél. **09.77.09.74.10**

Messagerie : sivs-choussy-oisly-coudes@orange.fr

Les fonctions du SIVOS

Crée en 1971 par la mise en commun des moyens de gestion des affaires scolaires de Choussy, Oisly et Coudes, dans le but de favoriser la qualité de l'enseignement et d'éviter les fermetures de classe.

Le SIVOS gère le personnel des écoles, les garderies, le transport scolaire, alors que chaque mairie conserve la gestion autonome de sa cantine.

Le transport scolaire

Depuis septembre 2017 ce n'est plus le département mais la région qui a la responsabilité du transport scolaire. Le SIVOS reste l'organisateur du service, dans le cadre d'une convention avec la région.

La Région a décidé d'uniformiser les conditions d'accès au transport scolaire, en partie pour des raisons de sécurités. Depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, les enfants doivent être munis d'une carte de bus. Les inscriptions pour le bus se sont déroulées du 4 juin 2019 au 12 juillet 2019. Les parents étaient invités à se présenter lors des permanences du secrétariat du SIVOS afin de valider la demande de carte.

Les horaires et le circuit du ramassage scolaire ont été adaptés aux demandes qui avaient été formulées par les familles lors des inscriptions.

Le service de ramassage scolaire proposé aux familles est utilisé par 69% des élèves du RPI. Le circuit est disponible dans chaque mairie.

En cas d'intempéries, lorsque le ramassage scolaire est annulé le matin, il est également annulé le soir. Les services de garderie sont alors ouverts dans les 3 communes Coudes, Oisly, mais aussi Choussy. Quand la météo rend la chaussée glissante, renseignez-vous auprès des mairies et des garderies. Normalement, à partir de cette année, ce sont les services de la Région qui informeront les familles lorsque le bus ne pourra pas circuler, c'est également eux qui signaleront par sms si le bus a un retard de plus de 15 minutes



Les garderies

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les services de garderie sont modifiés.

La garderie de Oisly est ouverte de 7h00 à 8h10, puis de 16h00 à 18h30.

La garderie de Coudes est ouverte de 7h30 à 8h30 puis de 16h10 à 18h30.

Une surveillance est mise en place à Choussy entre les deux tours de bus, de 7h35 à 8h30 puis de 16h00 à 16h50. Les enfants qui n'auront pas été récupérés à 16h50 seront emmenés par le bus scolaire à la garderie de Oisly.

Les tarifs de garderie reste au tarif suivant : la garderie matin ou soir est facturée 1 euro, la garderie matin et soir est facturée 2 euros. Un surcoût de 8 euros sera appliqué, lorsqu'après un premier avertissement, les enfants n'auront pas été récupérés à 18h30.

Les effectifs scolaires en 2019 -2020

École de Couddes	École de Choussy	École de Oisly
Classe de Mme Isabelle BOZON 22 élèves	Classe de Mme Karine LIMOUZIN 21 élèves	Classe de Mme Ingrid BEAUVAIS 18 élèves
Classe de Mme Julie BOUTIN 21 élèves	Classe de Mme Marie BRESTEAU 16 élèves	Classe de Mme Déborah JACQUOT 18 élèves

Les horaires des écoles ont changé pour 2 d'entre elles pour l'année 2019-2020:

Oisly : 8h20 - 11h50 / 13h20 - 15h50
Choussy : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00
Couddes : 8h40 - 12h10 / 13h40 - 16h10

Le budget du SIVOS pour 2018

Les recettes :

Les trois communes financent le SIVOS proportionnellement à leur population : 119.22€ par habitant en 2018, soit au total 138561 € de subventions communales, pour un budget global du SIVOS qui s'élève à 209 850 €.

Le département participe aux frais de ramassage scolaire à hauteur de 13890 € pour l'année scolaire 2018-2019.

En 2018, la somme totale de 7 470 € a été facturée aux familles pour la garderie et les frais de gestion liés au transport scolaire.

Les dépenses :

10825€ ont été dépensés en fournitures scolaires en 2018 (le SIVOS alloue 77€ par élève), 4 295€ ont été versés aux coopératives scolaires,

et 2 820€ pour les séances de piscine.

Les frais de carburant s'élèvent à 2567€ et les frais de maintenance du car 2782€.

Comme dans toutes les activités de services, les charges de personnel représentent le poste de dépense essentiel 125 000€.

Les agents du SIVOS

Christelle BARBEILLON assure le service de cantine, et l'accueil en garderie le soir à Oisly.

Cécile BOUCHETON : agent intercommunal, assume les fonctions d'ATSEM à Couddes, et l'entretien des locaux à Oisly.

Christine BOURDON : agent intercommunal, est la cantinière de Choussy, elle a en charge l'accueil et la surveillance des élèves entre les deux tours du bus le matin et le soir, ainsi que de l'entretien des locaux.

Christelle BOURREAU : accompagne les enfants dans le car scolaire, sert les repas à la cantine de Choussy.

Laurence GRANGER : agent intercommunal, est la cantinière ainsi que l'agent de garderie du matin à Couddes.

Calypso LIEGEOIS : travaille à Couddes, où elle assure les fonctions d'ATSEM, elle s'occupe également de la garderie du soir.

Marinette RENAULT : agent intercommunal, cantinière et chargée de l'entretien à Oisly, elle accueille également les élèves en garderie le matin.

Marion LE FUR : assure le secrétariat du SIVOS. Permanences : le lundi et le jeudi du 8h30 à 17h

Corinne DESMAZIERES : agent intercommunal, assure l'entretien des locaux à Couddes et remplace Audrey GRANGER.

A noter que Marion Le Fur étant en congé maternité, le secrétariat du SIVOS est assuré depuis le mois de mai 2019 par Mme Bourreau Christelle jusqu'à son retour.

Le Comité syndical

Le Comité syndical est composé de quatre élus délégués par chacune des trois communes :

Choussy : Denis RIOLAND, président, Sylvie BOREL et Jacqueline FONGARNAN, titulaires, et Nathalie GAUTIER, suppléante.

Oisly : Stéphanie LANCEREAU, vice-présidente, Chantal MARDON titulaires, et Laetitia MARDON , Thierry BARBEILLON suppléants.

Couddes : Hubert MARSEAULT, vice-président, Mathieu NORMAND, titulaire.

Les brèves de la Communauté de communes Val de Cher Controis

Développement économique

Convention pour le commerce

Une convention pour la promotion et le développement du commerce sur le territoire communautaire a été signée entre la Communauté de communes Val de Cher Controis et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher. Cet accord a permis de recruter Jean-Charles Guillon, manager de commerce, pris en charge à 50 % par la CCI et à 50 % par la Communauté de communes. Son rôle sera de développer l'attractivité commerciale du territoire.

ZA de Saint-Georges-sur-Cher

Les travaux d'extension de la zone d'activités sont terminés à Saint-Georges-sur-Cher le long de la RD 976. Sept hectares ont été aménagés pour un coût d'1,7 million d'euros. La zone d'activité a été renommée le Clos de l'Azuré. Des entreprises artisanales s'y implanteront prochainement.

Accompagnement des entreprises

Le maintien et le développement de l'emploi constituent les priorités majeures de la Communauté de communes. Pour répondre à ces priorités, deux dispositifs permettent d'accompagner les entreprises locales qui répondent aux critères exigés : une aide à l'investissement matériel et une aide à l'apprentissage.

Zone Industrielle des Barreliers à Contres, commune du Controis-en-Sologne

HPP Centre

Un bâtiment d'activité de 865 m² a été construit au cœur de l'Agroparc. L'entreprise HPP Centre y a emménagé pour démarrer son activité en avril 2019. Elle développe pour ses clients un procédé innovant de conservation des aliments plus respectueux des produits et qui prolonge leur durée de vie.

Max Vauché

Un bâtiment dédié à une usine de production et à un magasin de vente du chocolatier Max Vauché est en cours de construction. La livraison du bâtiment est prévue en 2020.

Chémery

Le Conseil Départemental, la Communauté de communes et la commune de Chémery ont financé l'aménagement d'un carrefour giratoire à la sortie de la commune. Il permettra de desservir la future zone d'activités.

Aménagement du territoire

Une enquête publique s'est déroulée du lundi 16 septembre au vendredi 18 octobre concernant le PLUi du territoire de l'ex-Cher à la Loire*. Les permanences à la Communauté de communes et dans l'ensemble des communes concernées ont permis de recueillir les remarques de la population. Le PLUi entrera en vigueur début 2020.

** Concerne les communes de Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, Montrichard Val de Cher, Pontlevoy, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon et Vallières-les-Grandes*

Dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du PLUi du territoire de l'ex-Val de Cher Controis**, la Communauté de communes a mis à disposition des habitants le projet de zonage et le règlement écrit avant l'arrêt de projet du 28 octobre 2019. Vient ensuite la phase de consultation des services de

l'Etat et des personnes publiques associées qui donneront leur avis sur le document. Le projet de PLUi fera ensuite l'objet d'une enquête publique avant l'approbation du conseil communautaire. Le PLUi de cette partie du territoire entrera en vigueur à l'été 2020.

*** Concerne les communes d'Angé, Châteauneuf, Châtillon-sur-Cher, Chémery, Choussy, Contres, Couddes, Couffy, Feings, Fougère-sur-Bièvre, Fresnes, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Meusnes, Noyers-sur-Cher, Oisly, Ouchamps, Pouillé, Rougeou, Saint-Aignan, Saint-Romain-sur-Cher, Sassay, Seigy, Selles-sur-Cher, Soings-en-Sologne, Thenay et Thésée*

Plus d'informations dans la rubrique Grands Projets sur www.val2c.fr

Emploi

Les Maisons de l'emploi communautaires organisent une nouvelle opération jobs d'été à l'espace jeunes de Contres, commune du Controis-en-Sologne, le samedi 7 mars 2020 de 09h30 à 13h00 et un salon de l'apprentissage à l'espace Beaumont de Chémery le vendredi 15 mai 2020 de 16h00 à 20h00.

Santé

Convention santé et famille

Une convention santé et famille a été signée entre la Communauté de communes Val de Cher Controis, la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher et l'Agence Régionale de Santé. 4 axes de travail ont été retenus pour la période de mise en œuvre de cette convention de 2019 à 2023 :



- Axe 1 : Accompagner les professionnels libéraux et encourager les projets innovants
- Axe 2 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé
- Axe 3 : Lutter contre l'isolement et préserver l'autonomie des personnes
- Axe 4 : Poursuivre une politique enfance-jeunesse et actions sociales et solidaires volontaires

Elaboré à partir d'un diagnostic et de groupes de travail avec les acteurs du territoire, ces axes de travail se déclinent en 17 fiches actions visant à réduire les inégalités sociales et à favoriser l'accès aux soins.

Bourses pour les étudiants en médecine

Le dispositif d'aides à destination des étudiants en médecine est reconduit pour encourager l'implantation de jeunes médecins sur le territoire.

Habitat

Amélioration de l'habitat

Un programme d'amélioration de l'habitat a débuté sur le territoire communautaire pour une durée de cinq ans. Une enveloppe de 3 millions d'euros de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et de 800 000 euros de la Communauté de communes permettra de rénover jusqu'à 493 logements. Les aides seront attribuées sous conditions de ressources et s'adressent essentiellement aux propriétaires occupants puis aux accédants à la propriété et dans une moindre mesure aux propriétaires bailleurs. Elles concernent des travaux d'amélioration énergétique, de lutte contre l'insalubrité et d'adaptation au handicap et à la vieillesse. Un numéro de téléphone sera dédié à l'opération et des permanences auront lieu une fois par quinzaine en 4 points du territoire (Le Controis-en-Sologne, Montrichard Val de Cher, Saint-Aignan et Selles-sur-Cher).

Informations au 02 54 79 77 37

Culture

Des artistes dans les écoles

Les professeurs des écoles primaires du territoire ont rencontré les artistes locaux le mardi 1^{er} octobre à l'espace jeunes de Contres, commune du Controis-en-Sologne. Cette rencontre organisée dans le cadre du soutien de la Communauté de communes aux projets artistiques et culturels des écoles a mis l'accent sur la création artistique. Les résidences artistiques s'ouvrent pour sensibiliser les élèves au processus de création artistique avec par exemple, l'écriture d'une pièce de théâtre ou d'un opéra. Par ailleurs, de nombreux projets originaux pour le public scolaire verront le jour en 2020.



Soutien des projets culturels 2020

La Communauté de communes poursuit son soutien aux manifestations culturelles avec la Région Centre-Val de Loire au travers du PACT 2020 (Projets Artistiques et Culturel de Territoire). Le programme de la prochaine saison culturelle sera dévoilé début 2020 avec des événements qui s'inscrivent durablement dans le paysage culturel local mais aussi des nouveautés à découvrir.

Enfance jeunesse

Nouveaux locaux pour la petite enfance à Montrichard

La Communauté de communes Val de Cher Controis a réhabilité les locaux du siège de l'ancienne Communauté de communes du Cher à la Loire pour y aménager un pôle dédié à la petite enfance, 38 rue des Bois à Montrichard Val de Cher. Sept mois de travaux ont été nécessaires pour aménager au sein du même bâtiment un RAM (Relais Assistants Maternels) et un multi-accueil. 687 000 € ont été investis dans cette réhabilitation subventionnés à hauteur de 38 % par la Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher.



Relais assistants maternels

Depuis le 1^{er} septembre, le RAM (Relais Assistants Maternels) itinérant du secteur de Montrichard Val de Cher a intégré de nouveaux locaux. Itinérant depuis sa création en 2015, le RAM dispose dorénavant d'une salle dédiée aux matinées d'éveil pour les enfants accompagnés par un assistant maternel.

Afin d'investir ce lieu mais aussi de conserver le service de proximité en allant à la rencontre des assistants maternels au sein des communes, les actions proposées par le Relais deviennent semi-itinérantes.

Tout comme les autres RAM du territoire communautaire, le RAM de Montrichard Val de Cher propose désormais deux fois par mois une « récré parents enfants », un lieu de rencontre et de loisirs pour les tout-petits (0-4 ans, non scolarisés) avec leurs parents.

Le RAM reste un lieu privilégié d'informations, de rencontres et d'échanges pour les parents, les assistants maternels et les professionnels de la petite enfance.

Informations au 02 54 71 81 25

Multi accueil

Devenu structure communautaire en 2017, le multi-accueil de Montrichard Val de Cher a emménagé dans de nouveaux locaux au sein du même bâtiment que le Relais Assistants Maternels depuis le 26 août dernier. La gestion de la structure a été déléguée à la Mutualité Française Centre Val de Loire en conservant la même équipe de professionnelles pour accueillir les enfants.

Les horaires ont été étendus pour une ouverture avec 18 places du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Pour simplifier l'organisation des parents, les repas et les couches sont fournis par le multi-accueil. Le tarif est calculé en fonction des ressources des familles et du nombre d'enfants.

Informations au 02 54 93 70 13

Formation des assistants maternels

Pour faciliter le départ en formation des professionnels de l'accueil au domicile, qui est un droit parfois difficile d'accès, la Communauté de communes a mis en place un dispositif d'aides pour les employeurs d'un assistant maternel domicilié sur le territoire :

- A l'issue de la formation, une aide sera versée à l'employeur qui se déclare « employeur facilitateur ». Il s'agit de l'employeur qui s'engage à avancer les salaires de tous les employeurs. Le montant de l'aide s'élève à 40 € par jour, limité à 5 jours par an.
- Une aide sera attribuée aux employeurs ayant bénéficié d'un mode de garde alternatif pendant la formation, le montant s'élève à 15 € par jour si le remplacement se fait par une autre assistante maternelle agréée, ou à 7,50 € par jour s'il s'agit d'un mode d'accueil collectif (multi-accueil ou micro-crèche).

Les aides sont versées uniquement lorsque la formation se déroule sur le temps d'accueil des enfants.

Informations au 02 54 75 25 26

Ludomobile

Les animateurs de la ludo-mobile proposent aux écoles, aux associations ou aux structures culturelles et sociales dans les communes du territoire, des animations autour du jeu. La ludomobile permet l'accès au jeu sous toutes ses formes, elle favorise les rencontres intergénérationnelles et interculturelles et utilise le jeu comme support pédagogique.

Informations au 06 71 38 34 05

Pour suivre toute l'actualité de la Communauté de communes Val de Cher Controis, Rendez-vous sur www.val2c.fr

LE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE



Le Conseiller Énergie Partagé accompagne les communes du Pays en matière d'énergie sur leur patrimoine. Les conseils portent aussi bien sur les travaux (neuf, réhabilitation) que sur l'exploitation des bâtiments, notamment au travers d'une campagne 2019 consacrée aux écoles (régulation du chauffage et ventilation).

Depuis juillet 2019, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais porte un Contrat d'Objectif Territorial de développement des énergies renouvelables thermiques, signé avec l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire.

Ce dispositif a pour but de favoriser le déploiement de projets d'énergies renouvelables sur le territoire en offrant un accompagnement technique et financier :

Quoi ? - Des subventions jusque 45% des projets de **production de chaleur éligibles** :

- ⇒ Bois énergie
- ⇒ Solaire thermique
- ⇒ Géothermie sur eau de nappe ou sondes
- ⇒ Récupération de chaleur fatale sur process industriel
- ⇒ Les EnR électriques de type photovoltaïque, éolien ou hydroélectricité sont exclues
- ⇒

Qui ? - Pour tout porteur de projet public ou privé **à l'exclusion des particuliers**

Contact Pays : Cyrille MEUNIER
cep@valdecherromorantinais.fr

Le CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE



Le Pays est signataire d'un contrat régional de solidarité territoriale avec la région Centre -Val de Loire depuis octobre 2017. C'est au total une enveloppe de 11,713 millions d'euros qui a été allouée par la région jusqu'en 2023 pour accompagner les projets structurants portés par les communes et les deux communautés de communes (Val de Cher - Controis et Romorantinais Monestois) et les porteurs de projets privés. Après deux ans d'exercice, l'engagement des crédits régionaux est déjà d'un bon niveau puisque 34% est consommée et ce un an avant le bilan à mi-parcours fin 2020. Le soutien à l'aménagement de zones d'activités économiques sur le secteur CC Val de Cher-Controis, l'aide à la création de locaux d'activités économique à Romorantin, le soutien aux projets d'aménagements d'espaces publics (Centre- ville de Montrichard-Val de Cher, Placette de Saint-Aignan, centre bourg de Pruniers en Sologne...) ou encore le renfort au maintien des services à la population (-cabinet secondaire de Meusnes, l'Auberge de Meusnes, salle multi-activités de Fresnes...) sont autant de projets qui concourent à renforcer l'attractivité de notre territoire du Sud Loir-et-Cher.

Mais, le projet structurant le plus attendu pour le territoire qui va concerner l'ensemble du linéaire de la vallée du Cher soutenu dans le contrat régional sera la réalisation dans les prochains mois d'un premier tronçon de la véloroute « Cœur de France à vélo ».

Le pays a porté l'étude de faisabilité et la définition du tracé de cette véloroute offrant une itinérance cyclable nouvelle à la Loire à vélo depuis Tours jusqu'à Montluçon. Une enveloppe de 1,5 Millions d'euros est réservée pour les deux communautés de communes maître d'ouvrage pour la réalisation d'un premier tronçon. Les premiers travaux devraient démarrer d'ici la fin 2020.

Enfin, en 2019, au sein du contrat, le dispositif à VOS ID (500 000 €) a permis d'accompagner quelques initiatives innovantes proposées par les porteurs de projet qu'ils soient publics ou privés. (Soutien à l'ouverture de la maison du Blues à Châtres sur Cher, atelier partagé des métiers de la mode animations culturelles...).

Contact Pays : Julien BEAUDON- Directeur
direction@valdecherromorantinais.fr

LA SAISON 2019 DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE: UNE BONNE SAISON



Bien que l'offre d'animations pour le public individuel soit moins étoffée qu'en 2018, la saison PAH 2019 reste un bon millésime ; la fréquentation étant quasiment stable par rapport à 2018.

La labellisation « 500 ans de la Renaissance » en lien avec l'anniversaire de la disparition de Léonard de Vinci thématique principale de la saison, y est sans doute pour quelque chose.

De nouvelles animations pour certaines innovantes ont permis au public de (re)découvrir : - l'histoire tragique et oubliée de Jacques de Beaune de Semblançay, constructeur de l'hôtel d'Effiat à Montrichard-Val de Cher, - ou encore les liens que le poète Ronsard, mais aussi le château de Cheverny, ont tissés avec notre territoire, grâce notamment au château de la Morinière.

La fréquentation des groupes scolaires se maintient par rapport à 2018. De nouveaux établissements scolaires ont réservé les animations pédagogiques créées par le Pays d'art et d'histoire. Ces ateliers gratuits permettent aux élèves de se familiariser avec le patrimoine du territoire et leur offre l'opportunité d'avoir une vision plus concrète de leurs cours d'histoire.

On retiendra en 2019, le bilan très positif de la coopération avec le Pays d'art et d'histoire Loire-Touraine. Nos deux territoires ont beaucoup d'éléments patrimoniaux en commun. Des projets d'animations conjointes, ont été proposés. Le 14 juin, une visite autour du Cher canalisé et du patrimoine au bord du Cher a été réalisée par le Pays Loire-Touraine entre Chissay-en-Touraine et Chisseaux.

Le 22 septembre, le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais a proposé, en complément, une visite consacrée au canal de Berry et à ses aménagements, à partir du pont-canal de la Sauldre, à Châtillon-sur-Cher.

Ce partenariat se poursuivra en 2020 avec un nouveau sur d'autres communes limitrophes des deux territoires. Il sera proposé dans la programmation des actions destinées au public individuel.

Contact PAH: Valérie CHAPEAU

Pah.vcr@gmail.com

LEADER, UN PROGRAMME EUROPEEN POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL



Le programme LEADER 2014 -2020 s'articule autour de la stratégie « développer la vallée du Cher et le Romorantinais autour d'une offre touristique et culturelle qualitative et identitaire » et s'adresse aux porteurs de projets privés et publics ayant des projets culturels ou touristiques innovants.

L'enveloppe d'1M d'€ est engagée à hauteur d'environ 55% donc la décision prise au niveau national de prolonger le programme 2014-2020 jusqu'à début 2023, suite aux retards pris pour sa mise en œuvre effective, est une bonne nouvelle pour le territoire afin de consommer la totalité de l'enveloppe allouée. C'est aussi pour cette raison que le Pays a organisé un Forum LEADER en octobre pour rappeler les fondements de la stratégie et du programme LEADER, afin de mobiliser au maximum les acteurs et éventuels porteurs de projet d'ici la fin de la programmation. Ce fut également l'occasion d'échanger sur les problématiques et thématiques à travailler ensemble dans le cadre de la préparation de la prochaine candidature LEADER 2021-2027.

LEADER a notamment permis de soutenir des projets tels que la création du Musée du Blues à Châtres sur Cher, les programmations annuelles du Pays d'art et d'Histoire, le sentier d'interprétation à Saint-Georges-sur-Cher et Chissay-en-Touraine ou encore le développement et les représentations de la Compagnie du Hasard et leur théâtre à Feings.

Les porteurs de projets peuvent contacter l'animatrice LEADER pour de plus amples renseignements quant aux possibilités de financement de leurs projets.

Contact Pays : Megan WILLIAMS

leader@valdecherromorantinais.fr



LE SOUVENIR FRANÇAIS

Message du Président général

Serge BARCELLINI

Après s'être arrêtés pendant 5 années sur les combattants de la Grande Guerre, à l'occasion d'un long et riche centenaire, les projecteurs de la Mémoire sont centrés sur la Libération de la France et sur le commencement de la Seconde Guerre mondiale, à l'occasion des 75ème et 80ème anniversaires.

Ces commémorations sont l'occasion de rappeler à tous les Français – et en particulier aux plus jeunes – les diverses pages de notre histoire nationale.

Mais ces anniversaires sont aussi l'occasion de rendre hommage aux 2 millions de français Morts pour la France qui durant les deux guerres mondiales ont donné leur vie pour la liberté de notre territoire et pour la défense de notre démocratie.

Cet hommage rend nécessaire l'entretien et la sauvegarde de leurs tombes.

700 000 de ces combattants reposent dans les cimetières communaux : les cimetières de nos villes et de nos villages.

Ces tombes, qui sont des biens privés, disparaissent en fonction des mutations familiales.

LE SOUVENIR FRANÇAIS s'est donné comme objectif de les sauvegarder, car elles sont des éléments essentiels de notre mémoire collective.

Pour relever ce défi, LE SOUVENIR FRANÇAIS a besoin de TOUS.

AIDEZ-NOUS à sauvegarder NOTRE mémoire.

AIDEZ-NOUS à sauvegarder VOTRE mémoire.

Comité cantonal du SOUVENIR FRANÇAIS de Saint-Aignan : 07 60 07 55 00

Mail : jc.bachelier@gmail.com

SCRUBLAND SOLOGNE



M. Gabriel POULAIN, président de l'Association et ses motards custom vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Souvenirs d'une des multiples sorties 2019 sous le soleil de l'automne.

Club de Gym Familles Rurales de Couddes –Choussy

C'est parti pour une nouvelle année de bonne humeur et de convivialité au sein du Club de Gym Familles Rurales de Couddes-Choussy.

Nous avons le plaisir de vous présenter les nouveaux membres de notre bureau:

- Valérie Dorsemaine (Présidente)
- Daniel Repoussard (Trésorier),
- Françoise Bohal (Secrétaire),

et les membres suppléants: Jocelyne Desbrée, Marie-Claude Marquet et Martine Marquet.

Un grand merci à **Gilberte Habert** et **Bernadette Bourdin** pour toutes ces années de bénévolat.

Soyez nombreux à nous rejoindre tous les mardis de 18h30 à 19h30 à la Salle Polyvalente de Couddes.

Joyeuses Fêtes à tous les Chousséens et à très bientôt !

Pour tous renseignements, contacter Valérie Dorsemaine au 02-54-71-78-69



Friends Bikers Club (association des motards chousséens)

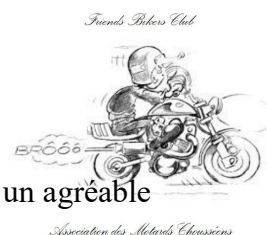
Cette année, le club comptait 29 motard(e)s pour 26 motos.

Nous avons organisé au mois de février notre incontournable fête à Choussy, qui fut un agréable moment. Toujours un grand merci à la municipalité de Choussy qui nous prête la salle et nous accorde sa subvention annuelle.

Notre voyage, cette année, s'est effectué en Dordogne et les routes sinueuses nous ont régalié (tout comme les spécialités culinaires locales).

En plus de nos sorties, organisées ou libres, toujours agrémentées de restau, le club a également participé à différentes actions caritatives.

Et au 2ème semestre, la pluie ne nous a pas épargné. Il y a quelques sorties où on a fini bien trempé... Après la canicule ça change !





Notre ligne de vêtements avec logo du club connaît un beau succès et vous pouvez, bien sûr, passer commande pour nous soutenir.

De même, si vous voulez nous contacter pour nous connaître, ou si vous avez une idée qui vous trotte dans la tête, n'hésitez pas à nous le faire savoir.



++ Salutations motardes ++



Ravitaillement sous la pluie ...

... et les gants qui déteignent !



Les bécane en Dordogne >

> les pilotes en Dordogne !



Agriculture - Viticulture 2019

RECOLTE 2019

Les conditions ayant été bonnes pour faire des emblaves d'automne en 2018, les céréales avaient belle allure sortie d'hiver. Du beau temps et un peu de pluie quand il fallait ont permis de nourrir les grains jusqu'à la récolte. Les pluies ont cessé vers le 20 juin, permettant de ramasser les orges et colzas à belle maturité, par contre, les blés ont souffert du coup de chaud fin juin, saisissant la graine à peine mûre. Comme souvent, les résultats en terre forte sont bien meilleurs que dans les sables.



Pour les cultures de printemps, les pluies régulières ont quelque peu gêné les semis, mais globalement le travail s'est fait correctement. Par contre, la sécheresse constante de fin juin à fin septembre a freiné considérablement la pousse des maïs et tournesols, allant jusqu'à la mort de la plante dans des cas extrêmes. Il aurait fallu de la pluie pour espérer faire une récolte correcte, mais quasiment pas une goutte de l'été sur Choussy. On a pu constater des crevasses impressionnantes dans les terres argileuses, allant jusqu'à rentrer tout l'avant-bras, rarement vu ça !!

Les conséquences ont été catastrophiques, les rendements sur les maïs non-irrigués sont très faibles, descendant à 25qx/ha par secteur, au lieu des 60-70 espérés. Le tournesol, un peu moins gourmand en eau, a fait le dos rond tout l'été, et s'en est sorti avec à peu près les mêmes résultats !!

Les cours de vente ne s'affolent pas, avoisinant les 150€/Tonne pour les blés ou maïs, pas plus que voilà 25-30 ans !! Pas de quoi faire de réserves pour l'hiver !!



Côté vignes, après l'année exceptionnelle 2018, la nature nous a rappelé encore une fois que c'est elle qui décidait de notre sort, nous les paysans, qui vivons du travail de la terre avec une météo souvent capricieuse. Je ne sais pas si c'est dû au réchauffement climatique, dont tout le monde nous parle, mais le fait est de constater que les hivers sont de plus en plus cléments, avec très peu de gelée (ça fait longtemps que le thermomètre n'est pas descendu en dessous de -10°C) ; donc la végétation démarre de plus en plus tôt, et les risques de gel de printemps sont augmentés. Cette année encore,

après 2016 et 2017, le 6 mai une gelée matinale a détruit des bourgeons dans certains secteurs, souvent plus bas que d'autres, ou entourés de friches et de bois. Nous avons échappé aux deux gels des 4 et 14 avril, détruisant des vignobles plus à l'ouest, comme le chinonais ; nous pensions être tranquilles, et bien non.

Sur l'ensemble du vignoble, cette gelée n'aura pas grande conséquence en elle-même, mais d'autres aléas sont venus compléter cette action destructrice. A commencer par cette tempête qui a traversé la France le 7 juin, avec des vents localisés dépassant les 100 km/h, les bourrasques ont cassé des jeunes pousses encore très fragiles dans des parcelles non palissées.

La croissance des rameaux et des grappes s'est faite normalement, jusque la fleur, où la pluie excessive de début juin a gêné la fécondation des futurs grains de raisins dans les cépages précoces, (chardonnays, gamays, ...) la conséquence est directe, le grain ne grossit pas, il reste tout petit, diminuant le rendement jus.

Et puis vint cette période de sécheresse, ce manque d'eau pendant trois mois. Le côté positif est que l'on cessé les traitements de protection phytosanitaire très tôt, en juin pour la plupart des viticulteurs. Le souci est que la plante a terriblement souffert, surtout à partir de fin juillet, là où les raisins doivent grossir et demandent beaucoup d'eau. Comme toujours, les ceps s'en sont mieux tirés dans les argiles, plus riches en eau, mais se fut terrible pour les jeunes vignes, pas suffisamment enracinées en profondeur, et dans les terres plus sableuses.

Nous nous attendions à des rendements très faibles, les résultats sont tout de même corrects, avoisinant les quotas d'AOC, 55-60hl/ha dans la plupart des cas. Les jus ramassés, dans des belles conditions, sont de belle qualité, en rouge comme en blanc et rosés, riches en sucres et en arômes.

Par contre, encore une fois les négociants traditionnels ne jouent pas le jeu ; les vins 2018 n'étant pas tous vendus dans leurs caves, ils ont fait baisser les prix juste avant la récolte. Beaucoup de vignerons avaient encore du stock de l'année précédente, donc ils ont dû vendre en moût, à des prix en baisse de 25% par rapport à l'an dernier.

Malgré tout ça, le moral des troupes reste bon, nous taillons pour préparer déjà la récolte 2020, qui espérons-le, sera généreuse.

Thierry GOSSEAUME



Informations Pratiques: SMIEEOM



Le SMIEEOM Val de Cher, votre Syndicat Mixte Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères

CHANGEMENT DE BACS

- **Votre bac est cassé ?** Contactez votre mairie ou le SMIEEOM, en précisant le numéro gravé sur le bac ou situé sous le code barre collé au dos du bac.
- **Votre bac a été volé ?** Déposez plainte à la gendarmerie et envoyez le récépissé au SMIEEOM.
- **La composition de votre famille change (plus ou moins nombreux à la maison) ?** Contactez votre mairie ou le SMIEEOM, pour obtenir un bac plus grand ou plus petit, sur justificatif de la composition de votre foyer.



LES ORDURES MENAGERES

Elles sont collectées dans le bac gris, qui ne doit contenir que des déchets non recyclables.

- Sortez votre poubelle la veille de la collecte ; si celle-ci tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.
- Le contenu du bac n'est jamais rétrié. Il est directement transporté vers un incinérateur ou un centre d'enfouissement. **Pensez-y ! N'y jetez pas de déchets recyclables ou dangereux.**



ENLEVEMENT A DOMICILE DES OBJETS ENCOMBRANTS

- Un service gratuit de proximité proposé par le syndicat
- La collecte est limitée à un seul passage par foyer et par an.
- Le volume maximum d'objets à enlever est de 5 m3 / passage.

Les objets encombrants collectés sont emportés en déchèterie. Ils seront recyclés ou détruits.

Objets usagés :
pensez au don ou à la
revente à petit prix
(brocante/internet)

LES DECHETERIES : Billy – Le Controis en Sologne - Montrichard Val de Cher – Noyers

Horaires d'hiver
du 1er octobre
au 31 mars

Horaires d'été
du 1er avril
au 30 septembre

	Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars		Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre	
Lundi	10h – 12h	14h – 17h	9h30 – 12h	14h – 17h
Mardi	fermée	fermée	9h30 – 12h	14h – 18h
Mercredi	10h – 12h	14h – 17h	9h30 – 12h	14h – 18h
Jeudi	fermée	14h – 17h	fermée	14h – 18h
Vendredi	10h – 12h	14h – 17h	9h30 – 12h	14h – 18h
Samedi	10h – 12h	14h – 17h	9h30 – 12h	14h – 18h
Dimanche & jours fériés	fermée	fermée	fermée	fermée

... Rappel des règles de civisme et de bonnes pratiques ...

- Respectez l'agent d'accueil et son travail : il est présent pour vous guider dans le dépôt de vos déchets, et veille au bon fonctionnement de la déchèterie.
- Ne vous servez pas dans les bennes. Cette pratique est interdite et peut vous mettre en grand danger.
- En cas de doute sur le choix de la benne de dépôt de vos déchets, renseignez-vous auprès de l'agent d'accueil.

Carte d'accès aux déchèteries

PROFESSIONNELS



Trions juste pour recycler mieux !

SERVICE AUX PROFESSIONNELS

Les déchets de votre activité professionnelle peuvent être acceptés en déchèterie, sous certaines conditions.
Merci de prendre contact avec le SMIEEOM Val de Cher, **une carte d'accès pourra vous être délivrée.**

LES DEPOTS SAUVAGES

Ils sont encore trop fréquents devant les portails des déchèteries ou au pied des éco-points... **Les agents de votre commune ou du SMIEEOM n'ont pas à supporter cet incivisme, ni à ramasser les déchets de personnes irresponsables.**

Les dépôts sauvages sont passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 1500 euros.

Merci à tous pour votre vigilance et votre sens civique.



PREVENTION DES DECHETS : le SMIEEOM soutient la mise en place d'événements éco-responsables et met à la disposition des collectivités et associations :

- des bacs OMR 660 litres,
- des colonnes de tri sélectif mobiles, pour les emballages et le verre,
- des supports de sacs de tri avec couvercle, pour les recyclables et non recyclables,
- le prêt ou l'aide à l'achat de gobelets réutilisables.

Les structures intéressées par ce service gratuit assurent par leurs propres moyens la récupération et le retour du matériel emprunté au centre de transfert de Choussy.



LES DECHETS RECYCLABLES : déposés dans les colonnes de tri des ECO POINTS, ils sont pour la plupart recyclés, ou traités dans des installations spécifiques.

Soyez rigoureux dans votre tri sélectif !



Emballages en Verre

Bouteilles en verre

Pots et bocaux en verre

A DEPOSER DANS LA COLONNE VERTE :

bouteilles, pots et bocaux en verre

A NE PAS DEPOSER : couvercles et bouchons des bouteilles, pots et bocaux, vaisselle, vitrages, ampoules...



Emballages ménagers

Bouteilles et flacons en plastique

Emballages métalliques

Briques alimentaires

Cartonnettes

A DEPOSER DANS LA COLONNE JAUNE :

bouteilles et flacons en plastique (avec leurs bouchons), emballages en carton non souillés, en métal, briques et cartonnettes alimentaires.

A NE PAS DEPOSER : sacs ou barquettes en plastique / polystyrène, cartons de pizza très sales et gras, pots de yaourt, pompes doseuses des flacons, emballages pleins, films plastiques, gros cartons, pots de fleurs en plastique...



Papiers

Journaux

Magazines

Catalogues et Annuaires

Publicités

Courriers, Papiers divers

A DEPOSER DANS LA COLONNE BLEUE :

tous les papiers : journaux, magazines, prospectus, papiers de bureau, enveloppes, pages de cahiers et de livres...

A NE PAS DEPOSER : papiers gras, films en plastique, mouchoirs en papier, couvertures de livres, papiers peints, papiers photo, radiographies...

Les biodéchets peuvent servir à faire du compost ou nourrir les animaux. **Les autres déchets** selon leur nature **doivent être jetés dans le bac gris ou en déchèterie.**

POUR TOUTE INFORMATION, UN SEUL NUMERO DE TELEPHONE : 02 54 75 76 66

Le SMIEEOM Val de Cher vous aide et vous informe :

- mise à disposition en mairie de sacs de pré-tri, guides du tri, guide des déchèteries, stop-pub,
- changement des bacs gris,
- prise de rendez-vous pour la collecte des encombrants,
- diffusion de l'Eco du Tri 3 fois par an dans votre boîte aux lettres,
- le site www.smieeom.fr

SMIEEOM Val de Cher - 22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY – smieeom.val2c@orange.fr





L'ADMR pour tous, toute la vie, partout



**Association locale ADMR
Ouest Sologne**
MAISON DES SERVICES
9, rue des Aulnes
41 700 CONTRES

- **Vie quotidienne**
Tél. 02 54 79 11 00
E-mail : ms-contres@fede41.admr.org
ms-courcheverny@fede41.admr.org

- **SSIAD**
Tél. 02 54 79 11 01
E-mail : ssiad-contres@fede41.admr.org

- **Livraison de repas**
Tél. 02 54 79 11 07
E-mail : asso-contres@fede41.admr.org

L'ADMR recrute en permanence
des aides à domicile et des aides
soignants.

Envoi des candidatures à :
lepostule@fede41.admr.org

DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur
un mode de coopération entre le
client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes
salariées, le bénévole effectue
des visites de courtoisie,
développe le lien social, rompt
l'isolement des personnes âgées,
handicapées et participe à la
gestion de l'association locale
ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les
bénévoles savent détecter les
problèmes de société ou les
besoins pouvant émerger autour
d'eux : c'est l'intelligence sociale.

L'ADMR est une **association à but non lucratif** de services à
la personne et **proche** de ses clients. Elle améliore la qualité
de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services*.

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Des solutions de garde d'enfants à domicile, un
soutien aux familles pour faire face aux aléas de la
vie et une action socio-éducative (TISF)

Accompagnement à domicile pour
personnes en situation de handicap

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Des services spécialisés pour les personnes âgées,
en situation de handicap ou au retour d'une
hospitalisation : aide à la toilette, courses, soins,
transport accompagné...
Equipe Mobile Alzheimer (EMA)

Entretien du logement, entretien du linge,
petits travaux de bricolage et de jardinage

ENTRETIEN DE LA MAISON

L'ADMR recherche des bénévoles
pour rejoindre l'équipe locale.
N'hésitez pas à nous contacter
au 02 54 79 11 07 !



Le saviez-vous ?

1

« 40% des cancers pourraient être évités en modifiant nos comportements »

En favorisant



Alimentation
équilibrée



Activité
physique

En limitant



Tabac



Alcool

2

Trois programmes nationaux de dépistages organisés sont mis en oeuvre en France par le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) qui se charge de vous envoyer des invitations. Ces examens sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie :

TEST IMMUNOLOGIQUE



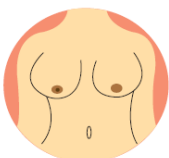

Cancer colorectal

Dépistage de **50 à 74 ans**
Tous les **2 ans**
À réaliser chez vous



Détecté tôt, un cancer colorectal
se guérit dans 9 cas sur 10

MAMMOGRAPHIE




Cancer du sein

Dépistage de **50 à 74 ans**
Tous les **2 ans**



Détecté tôt, un cancer du sein se
guérit dans 9 cas sur 10

FROTTIS




Cancer du col
de l'utérus

2 moyens d'agir

Vaccination : de 11 à 14 ans
avec un rattrapage jusqu'à 19 ans

Dépistage : 25-65 ans,
Tous les 3 ans
après 2 frottis réalisés à 1 an
d'intervalle

Participation aux dépistages organisés des cancers en 2017-2018 :

Département du Loir-et-Cher

Cancer colorectal
43%

Cancer du sein
60,8%

Canton de MONTRICHARD

Cancer colorectal
37%

Cancer du sein
62%



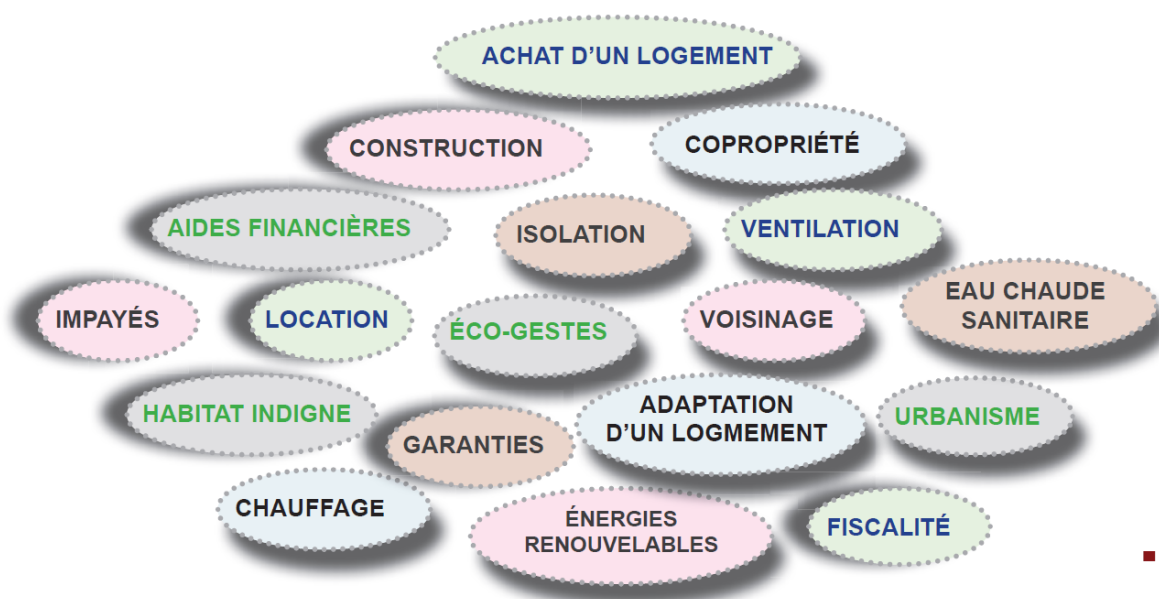
GRÂCE À DES SPÉCIALISTES, DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS SUR LE LOGEMENT ET L'ÉNERGIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Énergie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide **gratuitement** et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie

Elle s'adresse à tous, (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement...)



Quelle que soit votre situation, l'ADIL EIE 41 vous répond **GRATUITEMENT** sur le logement et l'énergie



Sur le Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est le guichet d'information sur la rénovation énergétique et les aides de l'ANAH, antenne de prévention des expulsions, guichet unique des signalements de situation d'habitat indigne ou de non-décence et guichet des aides à l'adaptation ou à l'accessibilité de son logement.



Grâce au Conseil Départemental de Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est accessible aux sourds et malentendants avec le dispositif ACCEO



PERMANENCE PRÈS DE CHEZ VOUS DES CONSEILLERS JURISTES
en partenariat avec la Communauté de communes Val de Cher Controis

SUR RENDEZ-VOUS

02 54 42 10 00

- Le Controis-en-sologne le 4^{ème} jeudi matin
- Saint-Aignan-sur-Cher le 1^{er} mercredi après-midi
- Montrichard-Val de cher le 3^{ème} jeudi matin
- Selles-sur-Cher le 1^{er} mercredi matin

Informations Pratiques: Administration



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liste des mairies équipées pour recueillir les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports		
Nom	Adresse	Téléphone
BLOIS	9 place Saint-Louis 41000 Blois	02.54.44.50.50
BLOIS Vienne (mairie annexe)	28 avenue du Président Wilson 41000 Blois	02.54.56.58.00
BLOIS Nord (mairie annexe)	3 place Bernard Lorjou 41000 Blois	02.54.45.52.20
CONTRES	8 place du 8 mai 1945 41700 Contres	02.54.79.53.22
LA CHAUSSEE-ST-VICTOR	Place Etienne Régnier 41260 LA-CHAUSSEE-SAINT-VICTOR	02.54.55.40.40
LAMOTTE-BEUVRON	41 avenue de l'Hôtel de Ville 41600 Lamotte-Beuvron	02.54.88.84.84
MER	9 route Nationale 41500 Mer	02.54.81.40.80
MONDOUBLEAU	Place du Marché 41170 Mondoubleau	02.54.80.90.73
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	18 place Clémenceau 41800 Montoire-sur-le-Loir	02.54.85.00.29
MONTRICHARD-VAL-DE-CHER	25 rue Nationale 41400 Montrichard	02.54.71.66.34
MORÉE	28 rue des Prés 41160 MOREE	02.54.89.15.15
OUCQUES LA NOUVELLE	9 Grande Rue 41290 Oucques	02.54.23.11.00
ROMORANTIN-LANTHENAY	18 Faubourg Saint-Roch 41200 Romorantin-Lanthenay	02.54.94.41.00
ROMORANTIN-LANTHENAY (mairie annexe des Favignolles)	Rue Léonard de Vinci 41200 Romorantin-Lanthenay	02.54.76.56.95
SAINT-AIGNAN	1, rue Victor Hugo 41110 Saint-Aignan-sur-Cher	02.54.71.22.22
SALBRIS	33 boulevard de la République 41300 Salbris	02.54.94.10.40
SELLES-SUR-CHER	1 place Charles de Gaulle 41130 Sells-sur-Cher	02.54.95.25.40
VENDÔME	Parc Ronsard 41100 Vendôme	02.54.89.42.00
VENDÔME (mairie annexe des Rottes)	42 ter avenue Jean Moulin 41100 Vendôme	02.54.89.46.00
VEUZAIN-SUR-LOIRE	6 rue Gustave Marc Commune déléguée de ONZAIN 41150 VEUZAIN-SUR-LOIRE	02.54.51.20.40
VINEUIL	Rue de la République 41350 Vineuil	02.54.50.54.50

sept-2018

Nouveau service d'interrogation de sa situation électorale

La démarche d'interrogation de la situation électorale permet à chacun de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit sur **service-public.fr**

Si au terme de votre recherche, vous n'êtes pas connu du service, il vous faudra vous inscrire auprès du secrétariat de mairie ou déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.



DATE A RETENIR: ELECTIONS MUNICIPALES:

DIMANCHE 15 mars 2020 1er tour

DIMANCHE 22 mars 2020 2ème tour

Inscription sur les listes électorales jusqu'au **7 février 2020** avec Carte d'identité et justificatif de domicile.



Initiation aux Gestes qui sauvent

Samedi 18 avril 2020 à la salle des fêtes de CHOussy
de 10h à 12h et de 15h à 17h00

Pendant 2 heures : - se protéger, - se mettre en sécurité, - Alerter, Position Latérale de Sécurité, - surveillance.

Renseignement et inscription au secrétariat de la Mairie au
02.54.71.58.42



Les horaires Rémi car 41 valables à compter du 6 janvier 2020 sont accessibles et consultables sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr

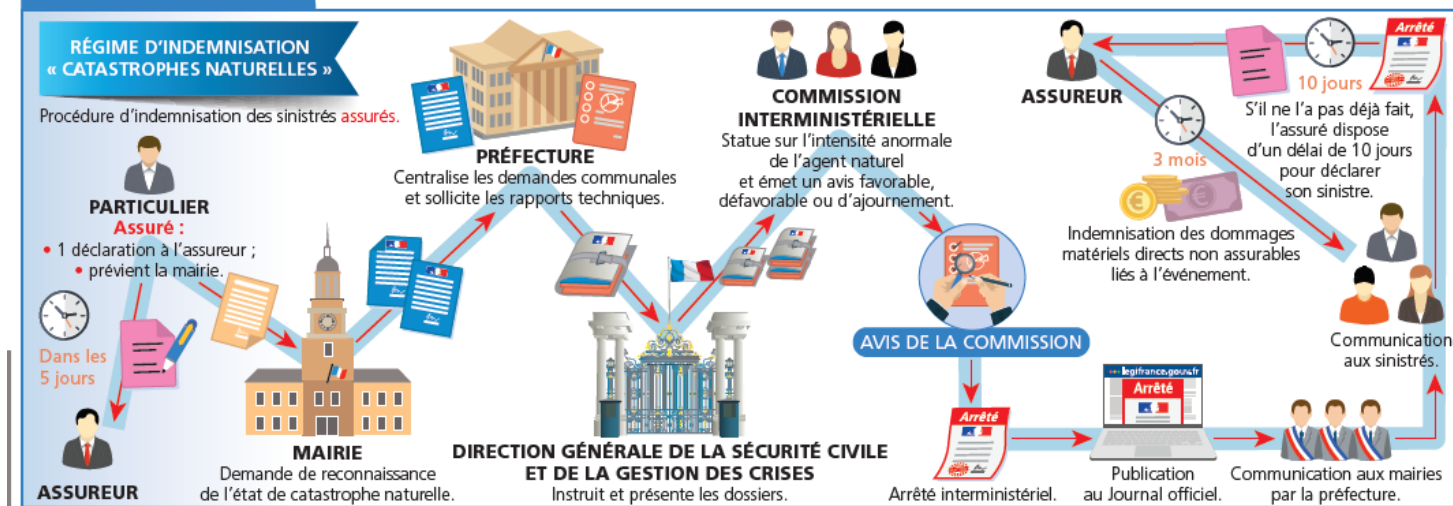
Vacances Scolaires 2019-2020



2019-2020	Date de sortie	Date de reprise
Rentrée scolaire 2019		Lundi 2 septembre 2019
Vacances de La Toussaint	Samedi 19 octobre 2019	Lundi 4 Novembre 2019
Vacances de Noël	Samedi 21 décembre 2019	Lundi 6 janvier 2020
Vacances d'hiver	Samedi 15 février 2020	Lundi 2 mars 2020
Vacances de Printemps	Samedi 11 avril 2020	Lundi 27 avril 2020
Vacances d'été	Samedi 4 juillet 2020	Mardi 1er septembre 2020

DISPOSITIFS D'INDEMNISATION DANS LE CAS DE CATASTROPHES NATURELLES

LA PROCÉDURE ORDINAIRE.



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Destruction de nids de frelons asiatiques

En date du **3 décembre 2018**, le Conseil communautaire a approuvé l'apport d'un soutien financier aux administrés, personnes privées, du territoire pour la destruction d'un nid par an se situant sur leur propriété, prestation réalisée par un professionnel de la désinsectisation à compter du **1er janvier 2019**.

Modalités:

- Lettre de demande de remboursement
- Copie de la facture acquittée avec preuve de son acquittement mentionnant la destruction du nid
- Relevé d'Identité Bancaire



NOUVEAU



Prévention des incendies:

Arrêté préfectoral n°2018 du 29/08/2018 (disponible en Mairie ou consultable avec le lien suivant:

<http://loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs/Annee-2018/Aout-2018>)

Brûlage des végétaux **interdit toute l'année.**



Si vous souhaitez connaître les résultats détaillés du dernier recensement de la population de CHOUSSEY, voici le lien de connexion:

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-41054>

Vous êtes domicilié (e) sur la commune de CHOUSSEY (ou vous allez prochainement vous y installer) et vous souhaitez vous pacser.

Voici la liste des pièces à fournir :

- **Une déclaration conjointe d'un PACS** (formulaire CERFA 15725*2) avec les **attestations sur l'honneur** d'absence de lien de parenté ou d'alliance et de résidence commune. Le formulaire gratuit est disponible sur www.service.public.fr
- **- Une convention de PACS.** Un formulaire gratuit est disponible sur www.service.public.fr
- **Une copie intégrale de l'acte de naissance** pour chaque partenaire de moins de 3 mois à obtenir auprès de votre commune de naissance.
- **Un justificatif de domicile** si vous êtes déjà domicilié sur la commune de CHOUSSEY.

Pour l'enregistrement de votre déclaration de PACS par l'officier d'Etat Civil, vous devez vous présenter en Mairie **en personne et ensemble.**

URBANISME 2019

Il a été déposé:

- 7 Permis de Construire (4 maisons neuves, 2 pour des aménagements, 1 centre de déchets gravitaire)
- 4 Déclarations Préalables de travaux
- 17 Certificats d'Urbanisme dont 15 de simple informations et 2 opérationnels



La Mairie: 5 Route de Touraine - 41700 CHOUSSEY ☎ : 02.54.71.58.42 📠 : 09.70.06.63.80

Courriel: mairie.choussy@orange.fr **Site internet:** <http://choussy.free.fr>

Horaires d'ouverture au public:

Lundi 13h30 - 17h00 Mardi et Jeudi: 9h00 - 12h30 Vendredi: 13h30 - 18h00

Le personnel communal

Christine BARILLET secrétaire de Mairie

Christine BOURDON adjoint technique Cantine Scolaire - Entretien Bâtiments - Garderie

Philippe MAZEAU adjoint technique entretien Espaces Verts - Voirie - Bâtiments

Patrick MULLER adjoint technique entretien Espaces Verts - Voirie - Bâtiments

Votre conseil municipal

Thierry GOSSEAUME - **Maire** - 06.80.57.28.25 - Permanence en mairie le lundi après-midi

Denis RIOLAND - **1er adjoint** - 06.70.31.25.01 - chargé de l'Assainissement, des Bâtiments communaux et des Affaires scolaires

Sylvie BOREL - **2ème adjointe** - 06.80.55.37.81 - chargée de la Gestion de la Salle communale, Organisation des manifestations et des Affaires sociales

Cédric BLOTIN - conseiller municipal

Guillaume BOISBOURDIN - conseiller municipal

Jacqueline FONGARNAN - conseillère municipale

Nathalie GAUTIER - conseillère municipale

Michel HERMELIN - conseiller municipal

Karyn PAILLARD - conseillère municipale

Christian PONNELLE -conseiller municipal

Boucherie:

Le boucher-charcutier-traiteur de Thenay (Mr Rodolphe RIGOLET) vous propose d'amener vos commandes passées au **02.54.32.52.23** le mercredi et le vendredi sur la commune.

Ordures ménagères:

Le ramassage des ordures ménagères a lieu **le mercredi** (sortir vos bacs dès le mardi soir).

En cas de jour férié, le ramassage est décalé d'une journée.

Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.

Tri sélectif:

Les containers papiers, cartons/journaux et emballages creux sont situés « Chemin de Paradis » à côté du terrain multi-sports.

Vos notes

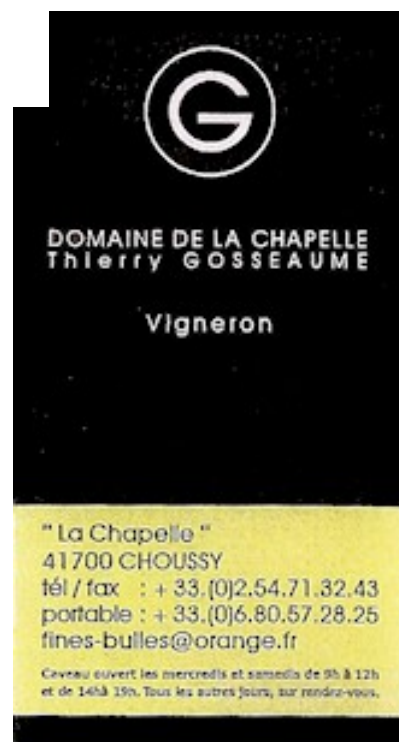
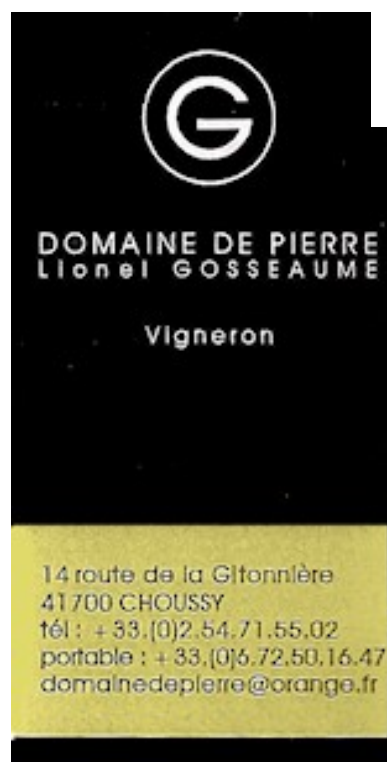
[illegible]



Friends Bikers Club



Association des Motards Chousséens



Bulletin d'informations municipales 2019

Edité par: La Mairie de Choussy

mairie-5 Route de Touraine-41700 CHOussy

Tél: 02.54.71.58.42 Fax: 09.70.06.63.80

Courriel: mairie.choussy@orange.fr

Rédaction et mise en page: Mairie de CHOussy

Photos: Mairie de Choussy, Jacques Viau, Christine BARILLET,
Marie BRESTEAY, Alain BARATEAU

Impression: Mairie de CHOussy

